

N° d'enregistrement:

Date de réception :

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT ET/OU
DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

PROPRIETAIRE DE LA CONSTRUCTION	
Nom (ou raison sociale) :	
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	
N° SIRET (pour les sociétés Joindre justificatif de Siret ou Kbis) :	
Adresse :	N° et voie :
	Commune :
	Code Postal :
N° Téléphone :	N° Portable :
Courriel :	
Demande concernant :	
<input type="checkbox"/> Création d'une boîte de branchement	<input type="checkbox"/> L'autorisation de déversement
<input type="checkbox"/> La construction/modification d'un branchement	
TYPE DE DEVERSEMENT	
PARTICULIER : (effluent domestique)	
<input type="checkbox"/> Habitat individuel. Si oui préciser :	Habitat collectif. Si oui préciser :
- Nombre de pièces :	-Nombre de logements :
- Surface habitable (SDP) : m ²	-Surface habitable :
	-Surface imperméable (toiture, chaussée) : m ²
PROFESSIONNEL : (effluent industriel ou assimilé domestique après un éventuel prétraitement)	
<input type="checkbox"/> Local d'activité professionnelle,	<input type="checkbox"/> Branchement provisoire de chantier,
Annexer une description de la nature et du volume d'eaux générées par l'activité (industrielle, artisanale, agricole, commerciale, de bureau, d'hébergement , etc...)	
LOCALISATION DES TRAVAUX	
N° et voie :	
Complément d'adresse :	
Commune :	Code Postal :
Section cadastrale :	N° parcelle :
DESCRIPTIF DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> Construction neuve, extension,	
<input type="checkbox"/> Réhabilitation, modification,	
<input type="checkbox"/> Correction d'anomalies de raccordement	
<input type="checkbox"/> Travaux temporaires ou provisoires	
Date de début des travaux :	
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTORISATIONS D'URBANISMES DELIVREES :	
<input type="checkbox"/> Non concerné	
<input type="checkbox"/> Si vous êtes dans un lotissement :	
N° PA :	Date de délivrance du PA :
Nombre de lots :	N° de votre lot :
Surface de plancher de la construction :	
<input type="checkbox"/> Si vous êtes hors lotissement , n° de PA/PC/DP :	

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR DES TRAVAUX

Je soussigné.e demande l'autorisation de construire un branchement sur le réseau d'assainissement communautaire et de déverser les effluents de nature :

Eau Usée Domestique Eau Usée Industrielle ou assimilée domestique Eau Pluviale

en respectant la nature de chaque réseau et la séparation des eaux usées et pluviales.

Je souhaite faire réaliser les travaux par une entreprise de mon choix dont les renseignements figurent en page 4. Une liste indicative d'entreprises peut être sollicitée auprès de la Direction du Cycle de l'Eau.

Je m'engage à :

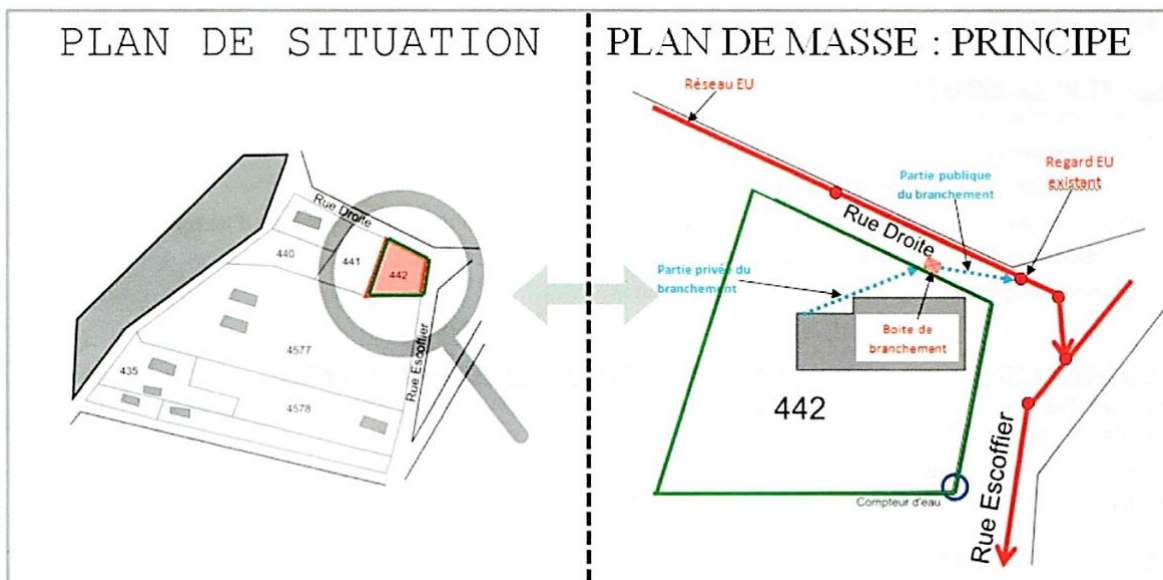
- Respecter les dispositions du règlement d'assainissement et le guide des prescriptions techniques du service d'assainissement collectif (téléchargeables sur le site <https://www.versaillesgrandparc.fr/> et disponible sur demande auprès de la Direction du Cycle de l'Eau),
- Faire réaliser les travaux en se conformant à l'avis du service d'assainissement collectif, et à le prévenir préalablement à la réalisation de tout changement à l'avancement des travaux,
- Sélectionner, conformément à la réglementation relative aux travaux sur domaine public, une entreprise intervenante disposant de personnel habilité AIPR et CATEC (si espace confiné ou travaux à grande profondeur), et s'engageant à respecter les obligations préalables de déclaration de travaux (DT-DICT),
- S'assurer de la mise en place et du respect, lors des travaux, de l'ensemble des mesures de protection des travailleurs définies dans le Code du Travail, notamment le blindage dans le cadre des travaux de terrassement, et la réglementation anti endommagement,
- En cas de raccordement sur un réseau visitable, soumettre à la Direction du Cycle de l'Eau un plan de prévention au moins un mois à avant le début des travaux,
- Faire établir, préalablement aux travaux, les servitudes conventionnelles d'établissement des canalisations traversant des parcelles privées d'un autre propriétaire, lorsque l'immeuble n'est pas directement desservi en lès imite de propriété par le réseau public d'eaux usées,
- Produire l'autorisation de raccordement du/des propriétaires du réseau d'assainissement privé (exemple : lotissement), si le raccordement fait appel à un tel réseau,
- Informer 15 jours à l'avance le service d'assainissement du début des travaux d'assainissement,
- Déclarer au service d'assainissement la mise en service du branchement,
- Mettre hors service, vidanger et combler les installations d'assainissement non-collectif après déconnexion,
- Remettre les ouvrages de raccordement à l'état initial en cas de branchement provisoire (base vie du chantier),
- Etre présent le jour du contrôle du service assainissement,
- Solliciter préalablement à tout rejet d'effluents non domestiques un arrêté de déversement (demander le formulaire spécifique auprès de la Direction du Cycle de l'Eau),
- Régler la redevance de l'assainissement collectif et le cas échéant la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), en application de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____ Signature :

RAPPEL : Tout branchement au collecteur public d'eaux usées doit être **préalablement autorisé** par le service d'assainissement de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L1331-1 à 4 du Code Santé Publique. Tout contrevenant s'expose à des sanctions administratives et financières.

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE
(EN FORMAT NUMERIQUE AUTANT QUE POSSIBLE)

- Le présent formulaire, rempli, daté et signé,
- Copie de l'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable) si le raccordement se fait dans le cadre d'une opération soumise au code de l'urbanisme,
- Copie du diagnostic technique si la demande concerne une mise en conformité,
- Fiche de renseignements comptables (page 7), pour l'établissement de la participation financière à l'assainissement collectif,
- Un ou plusieurs plans de la construction et son assise foncière indiquant:
 - Le diamètre et le matériau du collecteur principal public existant sous voirie,
 - Le tracé du branchement (eaux usées et/ou eau pluviale) souhaité avec :
 - Le matériau, les diamètres et les pentes des canalisations de branchement,
 - La position la profondeur des regards, dont la boîte de branchement en domaine public au plus près de la limite de propriété privée,
 - L'angle d'insertion au collecteur principal public,
 - Le cas échéant, les caractéristiques
 - du dispositif anti-reflux et de tout autre dispositif de même objectif,
 - les caractéristiques du poste de refoulement,
 - Pour l'habitat collectif,
 - Les colonnes de chute d'évacuation des eaux usées et pluviales,
 - Le calcul des débits prévisionnels d'eaux usées, la nature et les flux de polluants si émission d'eaux non-domestiques ou assimilées domestiques, et les prétraitements prévus.
 - Le principe de gestion des eaux pluviales, le descriptif des ouvrages, les notes de calcul de leur dimensionnement.



AUCUNE DEMANDE NE PEUT ETRE TRAITEE TANT QUE LE PLAN DE TOUTES LES INSTALLATIONS D'EAUX USEES ET PLUVIALES, QU'ELLES SOIENT EXISTANTES OU PROJETEES, N'EST PAS FOURNI.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES DE TRAVAUX :

SI LE BATIMENT EST DEJA EN CONSTRUCTION

(Société, adresse, personne en charge de l'opération, coordonnées mail et mobile)

Le maître d'œuvre :

L'entreprise chargée des travaux :

PARTIE A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE CHOISIE POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT :

Je soussigné.e (NOM, Prénom) :

Agissant en qualité de (Titre) :

Pour le compte de l'entreprise (Nom):

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone :

E-Mail :

M'engage à :

- Justifier ma qualification en matière de travaux d'assainissement en joignant une copie de ma carte professionnelle FNTP à la présente demande,
- Ne pas exécuter les travaux avant l'accord écrit du service d'assainissement,
- Suivre les prescriptions techniques de la Direction du Cycle de l'Eau, et faire valider préalablement toute modification significative du projet de raccordement lors des travaux,
- Suivre les prescriptions de réfection de voirie, à solliciter auprès de la mairie ou du gestionnaire de la voirie si ce n'est pas une voirie communale.

Cas particulier de Versailles : pour cette commune, ne pas procéder à la réfection de chaussée définitive. Conformément au Règlement de Voirie Municipal du 18 janvier 2012 et aux articles R*141-19 et suivants du Code de la Voirie Routière, les travaux de réfection définitives des trottoirs et chaussée seront exécutés par la Ville à la charge du demandeur. Les sommes réclamées au demandeur comprendront le prix des travaux augmentés d'une majoration correspondant aux frais généraux et aux frais de contrôle. Une estimation peut être demandée au service voirie à l'adresse circulation.voirie@versailles.fr ou 01 30 97 82 82.

- Informer le service d'assainissement du début des travaux au moins 15 jours à l'avance,
- Faire réaliser, par une entreprise spécialisée, accréditée COFRAC, certifiée AIPR et CATEC (si espace confiné ou grande profondeur), les tests d'inspection télévisée s'ils sont jugés nécessaires à l'intégration des ouvrages construits au réseau public de collecte des eaux usées,
- Mettre en place et respecter l'ensemble des mesures de protection des travailleurs définies dans le Code du Travail, notamment le blindage dans le cadre des travaux de terrassement et la réglementation anti endommagement.

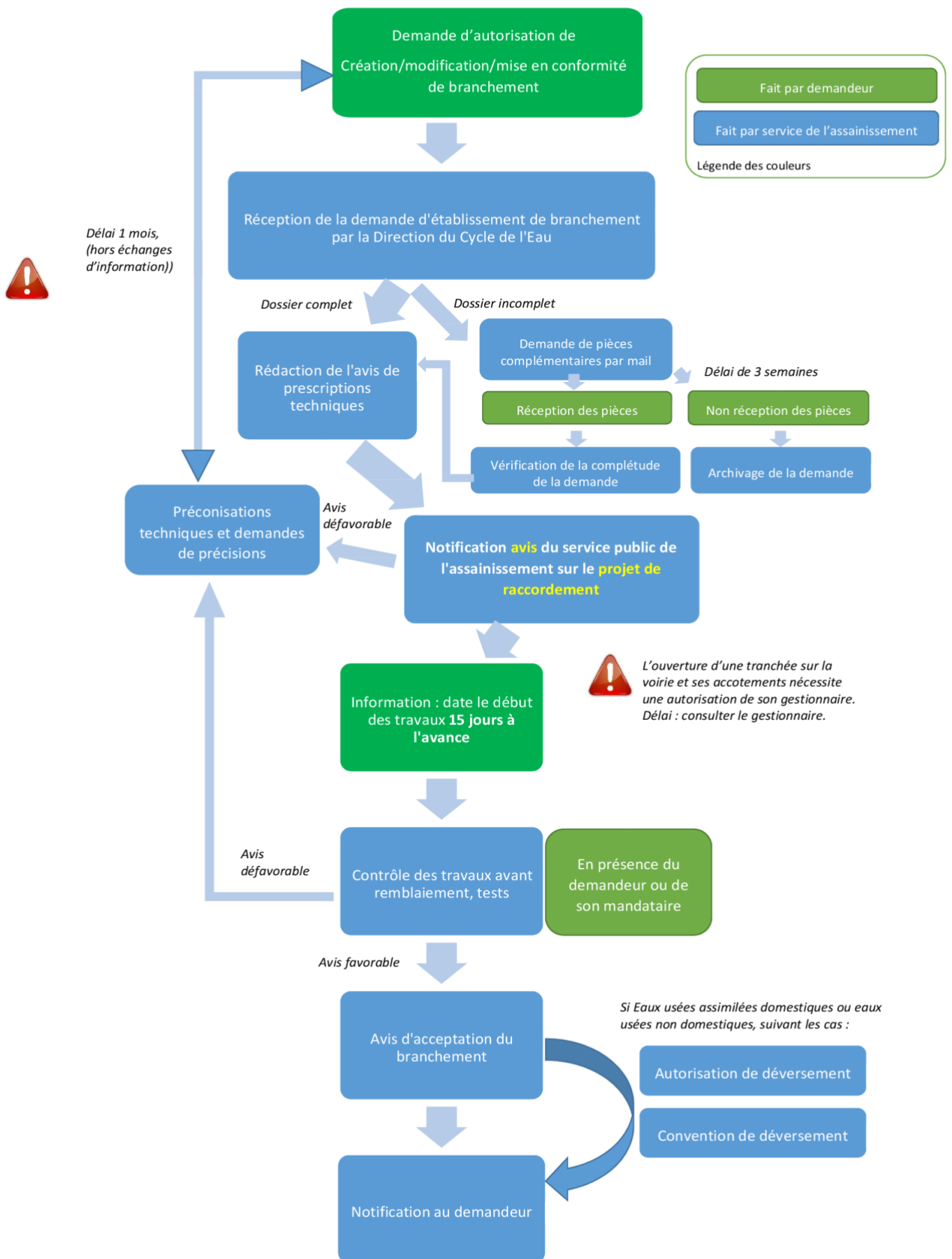
Fait à :

Le / /

Cachet de l'entreprise :

Signature :

INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE DE DEMANDE D'ETALISSEMENT DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT



Il est vivement recommandé de consulter en amont de tous travaux dans vos installations intérieures et sur votre branchement, le règlement du service de l'assainissement et le guide de préconisations techniques du service d'assainissement de l'agglomération.

CADRE RESERVE A L'AVIS DES SERVICES SUR LE BRANCHEMENT REALISE :

CADRE RESERVE AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
L'avis favorable du service permet l'intégration de la partie du branchement située sous domaine public au réseau public d'assainissement.	
Conditions techniques particulières :	
Le / /	Cachet :
Signature :	

LE CAS ECHEANT, CONSULTATION DU DELEGATAIRE OU DU TITULAIRE D'UN MARCHE D'EXPLOITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
Observations :	
Fait à :	Le / /
Cachet de l'entreprise :	Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPTABLES A COMPLETER

ADRESSE DU BIEN:

N° de l'autorisation d'urbanisme (le cas échéant):

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Informations relatives au demandeur :

➤ Si vous êtes un **PARTICULIER**

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

VILLE :

Email : TELEPHONE

➤ Si vous êtes une **PERSONNE MORALE**

DENOMINATION :

FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE :

ADRESSE :

.....

VILLE :

TELEPHONE / FAX : /

Email :

N° SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre R.I.B. et n° de SIRET sont à joindre obligatoirement à ce formulaire pour des données comptables.

Ce formulaire complété doit être renvoyé :

- soit par mail cycledeleau@agglovgp.fr
- soit par courrier : Versailles Grand Parc –Communauté d'agglomération
Direction du Cycle de l'Eau, 6 avenue de Paris - CS 10922
78009 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 82 37

Vous recevrez, à l'achèvement des travaux, un avis des sommes à payer de la Trésorerie de Versailles Municipale correspondant au montant de votre participation ainsi que les modalités de paiement.

Ces informations resteront confidentielles et ne serviront en aucun cas à prélever la somme dont il est question)